

Projet de procès-verbal

Ce projet de procès-verbal présente l'objectif et les résultats convenus de la 55^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 55^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Table des matières

55-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	3
55-2 Rapport du Secrétariat.....	5
55-3 Rapport de la Banque mondiale.....	9
55-4 Rapport du Comité de Validation	9
55-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre	11
55-6 Rapport du Comité des Finances	14
55-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision.....	17
55-8 Le point sur la Conférence mondiale de 2023.....	20
Annexe A – Liste des actions de la 55 ^e réunion du Conseil d'administration.....	21
Annexe B – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays.....	22

55-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, la très honorable Helen CLARK, ouvre la 55^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Buenos Aires, en exprimant son appréciation au gouvernement de l'Argentine pour son accueil. Elle remercie Fernanda ÁVILA, secrétaire des Mines au ministère du Développement productif, ainsi que le personnel du secrétariat national de l'ITIE en Argentine, qui a contribué à assurer l'efficacité de la préparation de la réunion du Conseil d'administration. Elle souligne également l'importance de cette réunion en présentiel et remercie les membres du Conseil d'administration pour leur présence en personne. Elle poursuit en donnant un aperçu des points à l'ordre du jour qui seront discutés lors de la réunion du Conseil d'administration. Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration à la réunion du Conseil d'administration :

- Nathalie MOGNETTI, vice-présidente principale, Fiscalité, TotalEnergies, en tant de membre suppléante représentant le collège des entreprises. Elle remplace Stephen DOUGLAS, qui a quitté le Conseil d'administration en décembre 2022.
- Cielo MAGNO, sous-secrétaire, ministère des Finances, Philippines, qui remplace Valery BRION en tant que membre suppléante représentant le collège des pays de mise en œuvre.

La présidente prend acte des motifs d'absence des membres suivants du Conseil d'administration qui ne peuvent pas se joindre en personne :

- Fracess ALGHALI, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone
- Mike ANDERSON, vice-président principal, Durabilité et Affaires externes, Kosmos Energy
- François GAVE, représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France
- Viktoriia GNATOVSKA, directrice de la Direction de la formulation de politiques efficaces dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, ministère de l'Énergie, Ukraine
- Mtwalo MSONI, conseiller en fiscalité mondiale, ActionAid Nigeria
- Florent Michel OKOKO, secrétaire permanent du Comité national et conseiller ITIE du ministre des Finances, République du Congo
- Solange ONDIGUI OWONA, coordonnatrice nationale de l'ITIE, ministère des Finances, Cameroun
- Oscar PINEDA, chercheur principal et coordonnateur de l'organisation communautaire dans le cadre du Projet sur l'organisation, le développement, l'éducation et la recherche (PODER)
- Sampe PURBA, conseiller en économie des ressources naturelles auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, Indonésie
- Samou SIDIBE, coordonnateur national, Mali

La présidente invite le responsable pays pour la région Amérique latine et Caraïbes au Secrétariat international, Esteban MANTECA, à présenter un résumé de l'événement « Coup de projecteur sur la propriété effective en Amérique latine » organisée par le programme Opening Extractives les 27 et 28 février. En tant qu'organisateur du programme Opening Extractives, le Secrétariat international de l'ITIE et Open Ownership, avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du bureau du Groupe d'action financière (GAFI) en Amérique latine,

GAFILAT, ont réuni plus de 50 représentants de 10 pays d'Amérique latine et de 6 organisations internationales engagés dans le programme de la propriété effective dans la région. L'événement de deux jours a mis en lumière le potentiel de la mise en œuvre de l'ITIE parallèlement à d'autres normes, telles que le Forum mondial et le GAFI, afin de renforcer la gouvernance et la transparence de la propriété effective, l'urgence de faciliter l'accès aux données et l'utilisation des données pour soutenir la lutte contre la corruption, les politiques sur les marchés publics et les octrois de licences, et la pertinence du partage d'expériences entre pairs en Amérique latine et aux Caraïbes. Esteban indique que les participants se sont engagés activement dans une communauté de pratique entre pairs pour renforcer la gouvernance de la propriété effective, notant qu'un engagement politique fort et une coopération inter-agences sont nécessaires en Amérique latine et aux Caraïbes pour faire avancer les travaux liés à la transparence de la propriété effective. La région pourrait bénéficier du soutien des membres du Conseil d'administration pour mettre l'accent sur les Exigences ITIE et garantir l'accès public aux données sur la propriété effective, compte tenu de préoccupations en termes de confidentialité et de sécurité des données dans la région. Esteban invite les participants au forum à partager leurs retours :

- Pamela MORALES, secrétaire adjointe du Développement minier et coordonnatrice nationale de l'Argentine, souligne que les représentants des pays de mise en œuvre, ainsi que les représentants des cellules de renseignement financier, des bureaux de lutte contre la corruption, des secrétariats nationaux de l'ITIE, des autorités fiscales et d'organisations internationales ont discuté et analysé l'état de la transparence de la propriété effective, en se focalisant en particulier sur les défis institutionnels et juridiques. Les participants ont discuté des récentes modifications apportées aux recommandations 24 et 25 du GAFI ainsi que d'autres meilleures pratiques internationales, telles que les principes du Forum mondial de l'OCDE et d'Opening Extractives. Les représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes conviennent que cet événement a permis d'établir une communauté de pratique forte et plus flexible et de créer des liens avec d'autres organisations internationales travaillant sur ce programme.
- James ENSOR, PDG de la Fondation BHP, souligne qu'Opening Extractives fait partie des sept initiatives mondiales consacrées à la gouvernance des ressources naturelles que parraine la Fondation BHP. James observe que, compte tenu du contexte actuel de la transition énergétique et de la demande accrue de minéraux critiques, le niveau d'importance des Exigences ITIE est passé de significatif à impératif ces dix prochaines années, la divulgation de la propriété effective étant l'un des aspects les plus importants de la bonne gouvernance des minéraux critiques. Il note que les registres des bénéficiaires effectifs sont essentiels pour obtenir un résultat positif dans la transition énergétique et se réjouit de la possibilité que les registres publics rehaussent la barre en termes de transparence pour attirer des investissements responsables de haut niveau. James ENSOR indique au Conseil d'administration que l'objectif du programme Opening Extractives est de créer des opportunités permettant aux pays d'apprendre les uns des autres dans le cadre de l'établissement de registres transparents d'informations sur la propriété effective.
- Roberto DE MICHELE, chef de la division de Modernisation de l'État de la BID, fait remarquer que la Banque a intégré et respecte les dispositions de la Norme ITIE sur la transparence de la propriété effective et qu'elle a aidé les pays de mise en œuvre à le faire également. Roberto DE MICHELE souligne que, lors de la rencontre de deux journées, les participants ont eu des conversations très importantes sur une

communauté de pratique au sein de laquelle les pays pourront partager et analyser ce qui fonctionne ou non dans la mise en œuvre de l'ITIE et dans l'établissement de registres sur la propriété effective. Il fait remarquer que la propriété effective est un sujet relativement nouveau qui nécessitera d'importants investissements de capitaux et un fort soutien politique pour réformer la législation et accroître le consensus qui permettront de renforcer l'adoption volontaire de ces politiques. Il indique que la BID investit dans l'apprentissage au travers de publications concernant l'impact des politiques de transparence, particulièrement dans le secteur extractif, et que la BID a travaillé avec 10 pays de la région Amérique latine et Caraïbes sur des portails de données à références spatiales, tels que *Mapa Regalías* en Colombie et *Perú: País minero*, qui permettent aux citoyens d'obtenir des informations sur l'ensemble du cycle d'investissement dans le secteur extractif.

Les membres du Conseil d'administration remercient les panélistes et saluent les avancées réalisées relativement aux divulgations de la propriété effective dans la région Amérique latine et Caraïbes.

55-2 Rapport du Secrétariat

55-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre

Mark ROBINSON présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre couvrant la période d'octobre 2022 à janvier 2023. Il informe le Conseil d'administration des derniers développements dans la mise en œuvre de l'ITIE, notant que malgré l'impact actuel de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et le ralentissement économique mondial attendu en 2023, la plupart des pays continuent d'accomplir des progrès en améliorant la régularité et la ponctualité de leurs divulgations le long de la chaîne de valeur, sur divers aspects tels que la propriété effective, la transparence des contrats et la perception des revenus. Il indique que le Groupe multipartite en Ukraine a publié son Rapport ITIE 2021 avant la fin de l'année, dans des conditions extrêmement difficiles. Il félicite les parties prenantes pour leur engagement indéfectible envers l'ITIE et présente d'autres mises à jour sur la mise en œuvre de l'ITIE au cours de la période sous revue :

- Le Sénégal a publié et diffusé son rapport couvrant 2021 et la première moitié de 2022, dans lequel figurent des informations à jour et pertinentes pour les parties prenantes. Il s'agit là d'un exemple de bonne pratique que le Secrétariat de l'ITIE encourage tous les pays membres à suivre.
- Un grand nombre de pays connaissent divers niveaux d'instabilité politique et de conflit, qu'il s'agisse par exemple du Burkina Faso, de la République centrafricaine ou du Pérou, mais tous ont publié leurs rapports dans les délais, malgré leurs circonstances difficiles.
- Bien qu'au 31 décembre 2022, la plupart des pays mettant en œuvre l'ITIE avaient déjà publié leurs rapports, sept ont soumis des demandes de prorogation de l'échéance de publication de leurs rapports ITIE – à savoir, la République démocratique du Congo, l'Équateur, le Guyana, le Kazakhstan, le Mexique, la Sierra Leone et le Togo. Le Conseil d'administration a accordé des prorogations à l'Équateur et à la Sierra Leone au travers de la Circulaire du Conseil d'administration n° 332. Les autres pays sont déjà suspendus ou leur suspension sera envisagée au cours de la présente réunion du Conseil d'administration.

- Au 4^e trimestre de 2022, un certain nombre de réunions virtuelles, de missions en personne et de séminaires en ligne ont été organisés dans des pays mettant en œuvre l'ITIE et des pays de sensibilisation à l'ITIE. Le Secrétariat a mené plus de 15 ateliers, séminaires en ligne et sessions d'échanges entre pairs dans lesquels plus de 300 participants issus de plus de 40 pays mettant en œuvre l'ITIE et de sensibilisation à l'ITIE ont bénéficié de formations.
- Conformément à la demande des membres du Conseil d'administration lors de sa 54^e réunion, le thème prioritaire du rapport d'avancement de la mise en œuvre soumis à la présente réunion du Conseil d'administration se penche sur des aspects infranationaux de la mise en œuvre de l'ITIE. Cela fait suite à la recommandation figurant dans le rapport d'évaluation indépendant sur ce sujet. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre présenté à cette réunion du Conseil d'administration contient également un coup de projecteur sur l'appui qu'apporte l'ITIE à l'établissement de rapports concernant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et sa formalisation en République démocratique du Congo et au Niger.
- L'ITIE a continué de se focaliser sur les priorités thématiques mises en avant dans le plan de travail, y compris la propriété effective, le commerce des matières premières, la transparence des contrats et la transition énergétique. L'ITIE a lancé sa publication phare, « [Mission critique](#) », en novembre 2022 et le programme Opening Extractives a publié son premier [rapport de suivi 2021/2022](#) en décembre 2022. En parallèle, le programme a publié une note de politique au sujet de l'utilisation des données sur la propriété effective pour déceler et prévenir la corruption.
- Au cours de la deuxième moitié de 2022, l'ITIE a été bien représentée lors des principales sessions des événements à l'échelle mondiale et dans l'industrie, dont la Semaine africaine du pétrole/le Sommet africain sur les énergies vertes du 3 au 6 octobre 2022 au Cap en Afrique du Sud ; la Conférence internationale sur les mines et les ressources (IMARC) du 2 au 4 novembre 2022 à Sydney en Australie, à laquelle a participé la présidente du Conseil d'administration ; la 27^e Conférence des Parties (COP 27) en novembre 2022 ; et la Conférence internationale contre la corruption à Washington DC du 6 au 10 décembre 2022.
- Enfin, le Secrétariat informe le Conseil d'administration qu'il élabore actuellement une nouvelle stratégie relative aux données qui sera présentée lors de la réunion du Conseil d'administration en juin.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour son rapport complet et utile et félicitent les pays de mise en œuvre pour les progrès continus qu'ils ont réalisés malgré des difficultés persistantes. En particulier, ils font part de leur soutien et de leur solidarité envers l'Ukraine et son peuple face à l'agression russe. Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Certains s'inquiètent de l'enlisement des progrès relatifs aux divulgations systématiques. Les membres du Conseil d'administration demandent davantage de clarté quant à ce qui peut être fait pour améliorer ces divulgations dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. *Le Secrétariat convient que des travaux supplémentaires sont requis dans les divulgations systématiques et s'engage à donner une présentation claire des progrès, significatifs pour certains, qui ont été accomplis dans un certain nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE. Il indique également qu'en consultation avec les parties prenantes, il travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie relative aux données qui sera ensuite présentée au Conseil d'administration par le biais du Comité de Mise en œuvre lors de la 56^e réunion du Conseil d'administration au Sénégal. Cette Stratégie proposera alors des*

étapes potentielles permettant d'améliorer les pratiques actuelles en termes de divulgations systématiques. Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour cette clarification et demandent à être consultés au sujet du processus d'élaboration de la stratégie relative aux données qui sera communiquée au Conseil d'administration lors d'une prochaine réunion.

- Les membres du Conseil d'administration se félicitent de la priorité accrue accordée aux divulgations sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et sollicitent des opinions quant à la nécessité de déployer davantage d'efforts afin de promouvoir ces divulgations auprès des pays mettant en œuvre l'ITIE. *Le Secrétariat fait ressortir que des travaux complémentaires doivent être accomplis pour clarifier les Exigences liées aux divulgations sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la Norme ITIE 2023, notamment en diffusant la note d'orientation récente sur ce secteur.*
- Les représentants d'entreprises reconnaissent l'importance de la transparence des activités minières artisanales et à petite échelle, préconisant toutefois que le Conseil d'administration se focalise sur les métaux traditionnels, compte tenu des difficultés rencontrées dans l'établissement de rapports sur d'autres métaux, notamment l'or.
- Les membres du Conseil d'administration saluent la focalisation du rapport d'avancement de la mise en œuvre sur la mise en œuvre de l'ITIE à l'échelle infranationale et réitèrent l'importance de collaborer avec les communautés locales. Ils demandent un redoublement des efforts afin d'identifier les ressources requises pour faire avancer ce travail, reconnaissant les contraintes que subit le Secrétariat dans ce cadre.
- Un représentant de la société civile siégeant au Conseil d'administration demande des clarifications sur les difficultés que rencontrent les organisations de la société civile (OSC) pour participer à l'ITIE au Nigeria, où des préoccupations ont été soulevées au sujet des nominations des représentants d'OSC au Groupe multipartite. Il demande des précisions sur la manière dont cela sera évalué lors de la prochaine Validation du Nigeria dans le cas où le Groupe multipartite ne disposerait d'aucune représentation valide de la société civile au moment de l'examen du projet de rapport de Validation. *Le Secrétariat explique que les allégations dans les médias concernant les recrutements au Secrétariat de l'ITIE Nigeria font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la Validation du Nigeria, qui a démarré le 1^{er} janvier 2023. Le rapport de Validation se focalisera en particulier sur le respect du code de conduite de l'ITIE par les titulaires d'un mandat de l'ITIE. Comme dans tous les cas où la légitimité d'un groupe multipartite est mise en doute, le Secrétariat international cherchera à s'assurer que tous les collègues, y compris celui de la société civile, sont informés de la diffusion du projet de rapport de Validation à des fins de commentaires. Le Secrétariat précise que cela incluait la diffusion du projet de rapport de Validation aux membres de l'ensemble de la société civile.*
- De nouvelles mises à jour sont demandées sur l'instabilité politique persistante au Mali et au Burkina Faso, et lorsque des pays comme l'Afghanistan ou le Myanmar, où il n'y a aucun signe de reprise de l'ITIE, devraient être considérés par le Conseil d'administration pour radiation. *Le Secrétariat indique que ces cas figurent actuellement dans le plan de travail du Comité de Mise en œuvre et qu'il est prévu que le Conseil d'administration en discute au cours des prochains mois.*
- Les pays mettant en œuvre l'ITIE appellent le Conseil d'administration à suivre la tendance des priorités changeantes parmi les pays concernant les énergies renouvelables et les implications pour leurs économies.
- Un représentant de la société civile au Conseil d'administration réitère la préoccupation et la recommandation exprimées lors de la précédente réunion du Conseil

d'administration (tenue à Oslo en mars) concernant la réalisation par le Secrétariat d'au moins une analyse globale de base de la performance de tous les pays avec les mêmes données qui sont toujours présentées de manière descriptive et individuelle dans les tableaux régionaux du Rapport d'avancement de la mise en œuvre. Il est réitéré que la grande quantité de données dont dispose le Secrétariat pourraient mieux orienter une discussion générale sur les tendances globales et régionales. À titre d'illustration, le représentant du Conseil d'administration mentionne de nouveau le point soulevé lors de la précédente réunion du Conseil d'administration, à savoir que si tous les résultats du tableau du Rapport d'avancement de la mise en œuvre devaient être agrégés, il est possible qu'il y ait peu de progrès importants au cours de l'année écoulée (après le Covid), avec un certain nombre de détériorations. Ces informations tirées des données et les raisons possibles méritent d'être discutées par le Conseil d'administration. Le Secrétariat indique qu'un effort dans ce sens serait entrepris lors du prochain Rapport d'avancement de la mise en œuvre.

Actions à prendre :

- Le Secrétariat présentera au Conseil d'administration les progrès réalisés relativement aux divulgations systématiques dans les pays de mise en œuvre.
- Le Secrétariat diffusera la note d'orientation sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.
- Le Secrétariat effectuera une analyse agrégée de la performance des pays de l'ITIE par région dans le prochain Rapport d'avancement de la mise en œuvre.

Document du Conseil d'administration 55-2-B – Rapport d'avancement de la sensibilisation pour la période d'octobre 2022 à janvier 2023

Mark ROBINSON souhaite la bienvenue à James NICHOLSON en tant que nouveau président du Comité de Candidature et de Sensibilisation. James NICHOLSON et Andrew IRVINE présentent le travail du Secrétariat dans ses efforts de sensibilisation auprès des pays et des entreprises. Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les représentants des entreprises saluent les efforts accrus qui ont été déployés en vue de sensibiliser celles-ci. Ils se réjouissent également à la perspective d'une discussion sur une stratégie de sensibilisation auprès des pays en vue de garantir que le Conseil d'administration soit tenu informé de l'évolution de la liste des pays prioritaires. *Le Secrétariat se félicite de l'intérêt du Conseil d'administration pour la sensibilisation des pays et note qu'il suit la stratégie de sensibilisation approuvée tous les trois ans par le Conseil d'administration (la dernière stratégie de sensibilisation est disponible [ici](#)). La stratégie de sensibilisation a expiré fin 2022 et le Comité de Candidature et de Sensibilisation travaille sur un document de cadrage concernant la mise à jour de la stratégie, qui sera présenté lors de la réunion du Conseil d'administration en juin 2023.*
- Les représentants de la société civile demandent des mises à jour sur les efforts de sensibilisation auprès des entreprises du secteur des énergies renouvelables.

Actions à prendre :

- Le Secrétariat fournira une mise à jour sur les efforts de sensibilisation auprès des entreprises du secteur des énergies renouvelables dans le prochain rapport d'avancement de la sensibilisation.

55-3 Rapport de la Banque mondiale

Sven Ulrich RENNERT, du Fonds d'affectation spéciale de l'Extractives Global Programmatic Support (EGPS), présente le rapport de la Banque mondiale adressé au Conseil d'administration, qui met en avant les priorités et les domaines suggérés à la lumière de l'évaluation indépendante de l'ITIE et des recommandations préliminaires de l'examen à mi-parcours de l'EGPS.

Un examen à mi-parcours du programme EGPS a été lancé en novembre 2022. Les conclusions préliminaires ont été discutées avec les donateurs de l'EGPS à Buenos Aires et les observateurs participants. L'une des recommandations de l'évaluation à mi-parcours de l'EGPS était de ne plus allouer de financements dédiés au soutien de l'ITIE, mais d'intégrer le soutien à la mise en œuvre de l'ITIE dans un engagement plus large, dans le cadre de subventions plus importantes, ciblant des groupes de pays ou des régions.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent des préoccupations au sujet du rapport, en particulier :

- Les membres du Conseil d'administration se disent inquiets au sujet d'une recommandation préliminaire de l'examen à mi-parcours concernant le risque d'une réduction du soutien à la mise en œuvre de l'ITIE pouvant retirer un pourcentage dédié de l'affectation des subventions de l'EGPS. Les représentants de pays de soutien réitèrent l'importance du soutien à la mise en œuvre de l'ITIE et de son financement continu, et émettent des doutes quant à la validité de cette recommandation.
- Certains membres du Conseil d'administration expriment leur mécontentement quant aux conclusions du rapport relatives à la gouvernance de l'ITIE, à savoir les améliorations à la Norme ITIE, plutôt que de présenter des mises à jour détaillées sur les financements de l'EGPS destinés aux pays de mise en œuvre. Ils proposent d'inclure les améliorations à la Norme parmi les points à l'ordre du jour du Comité de Mise en œuvre et non dans le cadre du rapport de la Banque mondiale.
- Un membre du Conseil d'administration s'interroge sur l'opportunité pour l'équipe de l'EGPS de présenter au Conseil d'administration de l'ITIE un point de vue contre l'inclusion d'éléments de la transition énergétique dans le projet d'améliorations de l'ITIE, qui sont incohérents avec la politique de la Banque mondiale. Le membre du Conseil d'administration suggère également qu'un cadre supérieur de la Banque Mondiale soit invité à la Conférence mondiale de l'ITIE, afin de clarifier la position réelle de l'ensemble du Groupe de la Banque Mondiale sur la transition énergétique et le changement climatique.

Les membres du Conseil d'administration proposent d'examiner la manière dont la Banque mondiale contribuera par écrit et par oral aux réunions du Conseil d'administration à l'avenir et d'établir si le Comité de Mise en œuvre devrait examiner les futurs rapports pour veiller à ce qu'ils mettent l'accent sur les mises à jour concernant la mise en œuvre du Fonds EGPS.

55-4 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil d'administration 55-4 – Rapport du Comité de Validation

La présidente du Conseil d'administration invite Rinaldo JEANTY, le président du Comité de Validation, à présenter le rapport du Comité. Rinaldo JEANTY note que le Comité de Validation prévoit de finaliser au cours des prochains mois les recommandations sur les quatre processus de Validation qui ont démarré en 2022. Par ailleurs, 17 Validations au total devraient démarrer en 2023. Bien que le Secrétariat rencontre des difficultés à court terme en matière de capacités pour exécuter ces Validations en raison des préparatifs à la Conférence mondiale de cette année, le Comité et le Secrétariat en tiennent compte dans leur planification, afin de s'assurer que le calendrier des Validations convenu par le Conseil d'administration est mis en œuvre en temps utile.

Validation de Trinité-et-Tobago

Sherwin LONG et les ressortissants nationaux de Trinité-et-Tobago se retirent de la réunion. Rinaldo JEANTY présente la recommandation du Comité sur la Validation de Trinité-et-Tobago, avec appui du Secrétariat international, et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions. Les membres du Conseil d'administration saluent l'évaluation du Comité de Validation et sont d'accord sur le fait que Trinidad et Tobago a atteint un score global élevé de 88,5 points dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, avec un délai de 36 mois pour mettre en œuvre 7 actions correctives et 19 recommandations stratégiques. Ils appellent au partage des meilleures pratiques appliquées à Trinité-et-Tobago avec les autres pays lors de la Conférence mondiale à Dakar.

Validation de la République du Congo

Brice MACKOSSO et les ressortissants nationaux de la République du Congo se retirent de la réunion. Rinaldo JEANTY présente la recommandation du Comité, attirant l'attention du Conseil d'administration sur la version imprimée qu'il a reçue de l'addenda au Document 55-4, qui prend en compte les mises à jour mineures de la recommandation dont le Comité a convenu pendant sa réunion matinale tenue le même jour que celle du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration remercient le Comité pour cette recommandation et discutent de la manière de traiter les allégations de corruption qui ont été soulevées après le début de la Validation. La présidente du Conseil d'administration convient que ce dernier doit examiner les préoccupations et recommande d'en faire part au gouvernement, en copiant le Groupe multipartite, dans la lettre qu'elle écrira pour annoncer le résultat de la Validation.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord sur le fait que la République du Congo a atteint un score global modéré (70,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec un délai de 24 mois pour mettre en œuvre 14 actions correctives et 19 recommandations stratégiques.

Validation de la Norvège

Erik NÜRNBERG et les ressortissants nationaux de la Norvège se retirent de la discussion. Le président du Comité, avec l'appui du Secrétariat, présente une mise à jour sur la Validation de la Norvège. Il note que ce cas a été soumis pour discussion au Conseil d'administration et que des travaux complémentaires sont requis avant de pouvoir proposer une recommandation pour décision. Les membres du Conseil d'administration sollicitent des commentaires sur le lancement retardé du registre des bénéficiaires effectifs de la Norvège. Le Secrétariat précise que le lancement du registre était prévu pour le 1^{er} janvier 2023, mais qu'il avait été reporté en raison d'une décision prise par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) en novembre 2022, qui a débouché sur la suppression d'un certain nombre de registres en ligne des bénéficiaires

effectifs dans l'Union européenne. Actuellement, le gouvernement de la Norvège enquête sur les implications de cette décision de la CJUE pour la Norvège, car le pays ne fait pas partie de l'Union européenne (UE), mais il a signé un accord de coopération avec l'UE. Les membres du Conseil d'administration encouragent le Secrétariat à présenter au Conseil d'administration une mise à jour de l'impact de la décision de la CJUE ainsi que des incidences des aspects liés à la confidentialité des données sur les efforts que déploient les gouvernements dans l'élaboration de registres publics des bénéficiaires effectifs.

Actions à prendre :

- La présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements de Trinité-et-Tobago et de la République du Congo.
- Le Secrétariat publiera les décisions du Conseil d'administration concernant Trinité-et-Tobago et la République du Congo.
- Le Comité de Validation conviendra d'une recommandation au Conseil d'administration sur la Validation de la Norvège pour décision par voie de circulaire.
- Le Secrétariat fournira une mise à jour au Conseil d'administration concernant l'impact de la décision de la CJUE ainsi que l'impact lié à la confidentialité des données sur les efforts des gouvernements dans l'élaboration de registres publics des bénéficiaires effectifs.

55-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Ian MWIINGA, coprésident du Comité de Mise en œuvre, présente le rapport du Comité de Mise en œuvre.

Document du Conseil d'administration 55-5-A – Demande de mise en œuvre adaptée de l'Argentine

Le coprésident du Comité, avec l'appui du Secrétariat international, présente le document du Conseil d'administration, en précisant le contexte dans lequel l'Argentine a soumis sa demande de mise en œuvre adaptée. Il résume la proposition du Comité de Mise en œuvre adressée au Conseil d'administration et invite les membres du Conseil d'administration à exprimer leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration se disent généralement en faveur de la demande, sollicitant toutefois les opinions quant à savoir si la durée de la mise en œuvre adaptée devrait dépasser un an, du fait que les circonstances de la demande ne changeront probablement pas. Le Secrétariat précise que, compte tenu des élections générales prévues pour octobre 2023, un changement de gouvernement est possible. Il est donc recommandé de n'approuver la demande que pour une année et que le nouveau gouvernement soumette une nouvelle demande, le cas échéant.

Le Conseil d'administration approuve la demande de mise en œuvre adaptée soumise par l'Argentine.

Actions à prendre :

- La présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement de l'Argentine.

- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la demande de mise en œuvre adaptée de l'Argentine.

Document du Conseil d'administration 55-5-B – Demande de prorogation de la République démocratique du Congo

Ian MWINGA présente les informations contextuelles de la demande de prorogation de la République démocratique du Congo (RDC). Il fait toutefois remarquer que depuis la soumission de cette demande, le pays a publié son rapport et qu'en conséquence, il est inutile que le Conseil d'administration examine la demande de prorogation.

Document du Conseil d'administration 55-5-C – Améliorations à la Norme ITIE – pour décision

Le coprésident du Comité, avec l'appui du Secrétariat international, présente le document et la recommandation sur les améliorations à la Norme ITIE pour décision. Il est proposé que le Conseil d'administration discute de la mise à jour et qu'il convienne d'adopter les améliorations établies par le Groupe de travail et le Comité de Mise en œuvre. Il est préconisé que le Conseil d'administration convienne du reste des améliorations proposées par voie de circulaire avant la Conférence mondiale.

Les membres du Conseil d'administration notent les efforts remarquables que les membres du Groupe de travail ont déployés afin de parvenir à un consensus et de présenter un accord au Conseil d'administration. Ils soulèvent également les points suivants :

- Malgré les nombreux progrès accomplis dans l'établissement des améliorations à la Norme, encore beaucoup de travail est requis pour en clarifier la formulation. Les membres du Conseil d'administration appellent à la modération, compte tenu des défis rencontrés par un grand nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE, y compris certains obstacles financiers et un manque de capacités.
- Certains membres du Conseil d'administration encouragent la modération, en tenant compte des défis auxquels sont confrontés de nombreux pays de mise en œuvre, notamment les limitations financières et le manque de capacité. D'autres rappellent au Conseil d'administration que les défis de mise en œuvre, bien que réels, peuvent également être aidés par une certaine simplification des processus existants (plutôt que par le blocage de nouvelles exigences importantes) et par des progrès significatifs en matière de divulgation systématique. Il est également suggéré que l'industrie pourrait en faire davantage en matière de divulgation et également indiqué l'importance de renforcer les exigences relatives aux dépenses sociales et environnementales afin d'éviter les conflits sociaux et environnementaux.
- Au vu de la complexité des questions qu'il reste à aborder, les membres du Conseil d'administration demandent l'organisation d'une réunion spéciale du Conseil d'administration pour approuver les changements à la Norme, plutôt que de passer par la circulaire du Conseil d'administration proposée, afin de garantir une discussion inclusive entre les membres du Conseil d'administration avant que les améliorations ne soient considérées comme finalisées.
- Les représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE saluent la flexibilité de la formulation proposée et soumettent des propositions spécifiques sur les Exigences qui, selon eux, devraient être encouragées/requises/attendues. Ils rappellent également que le Groupe de travail devrait envisager de discuter du partage des responsabilités entre tous les

collèges.

- Les représentants de la société civile se félicitent de l'inclusion des questions de genre dans la Norme. Ils demandent également que les représentants des entreprises redoublent d'efforts pour assurer le respect des attentes à l'égard des entreprises et que celles-ci soient prises en compte dans les améliorations à la Norme.

Les membres du Conseil d'administration acceptent en principe les propositions de améliorations aux Exigences ITIE qui figurent dans le document du Conseil d'administration 55-5-C, avec des changements mineurs dans la formulation de l'Exigence 6.4, tels que présentés par le Groupe de travail.

Autres points

- (i) La présidente présente une mise à jour au Conseil d'administration concernant le document du Conseil d'administration 54-3-B « Engagement des pays de l'ITIE en proie à une instabilité politique ou à un conflit », notant que le Secrétariat surveille de près la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays confrontés à l'instabilité politique ou à un conflit. Étant donné que le Conseil d'administration n'est pas parvenu à un consensus sur ce sujet lors de sa réunion d'octobre 2022, le Secrétariat examine actuellement les politiques des partenaires de développement tels que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, et il établira une approche en termes d'engagement auprès des pays confrontés à une instabilité politique ou à un conflit après la présente réunion. En consultation avec les coprésidents du Comité de Mise en œuvre, il a été décidé de reporter la discussion de ce point après la Conférence mondiale de 2023, lorsque le nouveau Conseil d'administration sera formé.

La présidente informe le Conseil d'administration que suite à la décision que ce dernier a prise le 1^{er} février 2022 à l'effet de suspendre le Guyana pour ne pas avoir publié son Rapport ITIE 2020 à l'échéance fixée au 31 décembre 2022, le ministre des Ressources naturelles, Vickram BHARRAT, a écrit à la présidente de l'ITIE le 17 février 2022 pour demander que le Conseil d'administration revoie cette décision. Outre les circonstances atténuantes qui figuraient déjà dans la lettre du 21 décembre 2022 (les restrictions dues au COVID-19 et une instabilité politique en 2020 et 2021), la lettre évoquait également des inondations survenues en 2022 comme circonstances supplémentaires à examiner par le Conseil d'administration. Au moment où cette décision a été prise, le Comité de Mise en œuvre n'estimait pas que ces situations constituaient des circonstances exceptionnelles. La présidente recommande que le Comité de Mise en œuvre examine le cas et qu'il propose au Conseil d'administration une réponse adéquate par voie de circulaire.

Actions à prendre :

- Le Secrétariat proposera une réunion virtuelle supplémentaire afin que les membres du Conseil d'administration conviennent des améliorations en suspens à la Norme.
- Le Secrétariat établira une approche pour évaluer les pays faisant face à des conflits, avec des recommandations actualisées.
- Le Comité de Mise en œuvre examinera le cas du Guyana et recommandera au Conseil d'administration une réponse par voie de circulaire.

55-6 Rapport du Comité des Finances

Document du Conseil d'administration 55-6-A – Comptes annuels 2022 de l'ITIE – pour décision

La présidente du Conseil d'administration, avec le soutien du Secrétariat international, présente le rapport et le document, et invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs commentaires. Le rapport du Comité des Finances fait état d'un déficit de 0,368 million de dollars US qui sera comblé par un excédent cumulé détenu sur le compte du Secrétariat. Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les représentants des pays soutenant l'ITIE souhaitent des retours sur les raisons pour lesquelles les heures de travail supplémentaires du personnel sont plus élevées que les années précédentes. *Le Secrétariat note que ce chiffre ne donne pas une représentation exacte des heures de travail supplémentaires du personnel. Le Secrétariat surveille de près les heures de travail supplémentaires et respecte les dispositions de la Loi norvégienne sur l'environnement de travail dans le calcul des heures supplémentaires. Le chiffre figurant dans le rapport représente la totalité des heures de travail supplémentaires de tout le personnel et non pas une moyenne par personne. Le Secrétariat reviendra vers le Conseil d'administration avec un rapport révisé sur les heures supplémentaires dans les KPI pertinents afin de clarifier ce point.*
- Les membres du Conseil d'administration demandent que le Secrétariat soumette davantage d'informations sur les fonds reçus en les classant dans des catégories plus claires telles que « assuré/prévu/reçu » et en affectant certains de ses coûts en temps réel pour appliquer une approche plus prudente relativement aux prévisions de revenus. Tirant les enseignements des budgets 2022 et 2023, ils soulignent également la nécessité d'une budgétisation plus prudente, ne présumant pas implicitement que toutes les catégories de lignes de revenus (en particulier « anticipées » et « propositions planifiées ») sont certaines à 100 % de se concrétiser. Ils recommandent également que le Secrétariat considère les enseignements tirés, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de faire preuve de prudence dans la budgétisation de la prochaine année, compte tenu du déficit comptabilisé pour 2022 et demandent une plus grande hiérarchisation.
- *Le Secrétariat note qu'il travaille actuellement à l'extension de ses systèmes de gestion financière afin d'obtenir un aperçu plus précis et plus à jour des dépenses ainsi que des fonds qu'il reçoit.*

La présidente en conclut que le Comité des Finances a examiné les comptes annuels et le rapport d'audit. Elle note que le Comité des Finances est satisfait des rapports et recommande donc que le Conseil d'administration approuve les comptes annuels de 2022, précisant que le Comité de Gouvernance et de Supervision examinera et approuvera l'audit indépendant.

Document du Conseil d'administration 55-6-B – Budget du plan de travail 2023 de l'ITIE – pour décision

La présidente du Conseil d'administration invite la présidente du Comité des Finances, Christine DETAILLE, à présenter le document. Christine DETAILLE rappelle au Conseil d'administration que le premier budget préliminaire ainsi que le plan de travail 2023 ont initialement été soumis au Conseil d'administration lors de sa 54^e réunion en octobre 2022. Les membres du Conseil d'administration demandent des informations complémentaires sur le plan de travail avant que

celui-ci soit considéré comme finalisé. La présidente du Comité présente les chiffres à jour dans le budget, avec l'appui du Secrétariat international, et convie les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent des préoccupations au sujet du déficit budgétaire prospectif pour 2023 et des fonds qui n'ont pas encore été crédités sur le compte bancaire du Secrétariat. Ils soulèvent les points suivants :

- Compte tenu du déficit de 2022 examiné dans le cadre du précédent point à l'ordre du jour, comment le Secrétariat envisage-t-il de réduire le déficit en 2023 ? *Le Secrétariat indique que les hausses des coûts sont largement imputables aux hausses des salaires, des frais de déplacement et des coûts des consultations liées à l'inflation. Il réitère l'importance des missions en personne pour soutenir la mise en œuvre de l'ITIE au lendemain de la pandémie, étant donné qu'il n'avait pas été possible de se déplacer pendant deux ans à cause de la pandémie. C'est pour cette raison que le nombre de missions a augmenté, mais le Secrétariat précise qu'elles font l'objet d'une planification et d'une priorisation prudentes, selon l'évaluation des besoins de chaque pays mettant en œuvre l'ITIE. Face à la perspective d'un déficit budgétaire possible en 2023, le Secrétariat examine également le rapport qualité-prix des services de déplacements, linguistiques et juridiques pour identifier les possibilités existantes en termes d'économies de coûts. Il met actuellement à jour sa politique sur les déplacements pour assurer une cohérence avec des billets d'avion offrant des économies flexibles par défaut pour les déplacements du personnel et des membres du Conseil d'administration, et il utilise les autres classes de billets avec parcimonie et sous réserve d'une évaluation des besoins de l'organisation. Le Secrétariat ne recrute pas de nouveaux collaborateurs, en dehors du remplacement des postes de direction essentiels liés aux données et à la Validation. Il adopte une approche prudente en termes de coûts relativement à la hausse annuelle du coût de la vie pour contrer l'inflation, conformément à la politique existante et aux négociations et accords nationaux sur les contrats de travail en Norvège. Le Secrétariat passe actuellement en revue l'utilisation de consultants et les relie de manière plus systématique à l'affectation et l'utilisation des fonds de projet pour assurer un bon rapport qualité-prix et une rentabilité. Enfin, le Secrétariat examinera les possibilités existantes en termes d'économies de coûts lors du prochain cycle d'examen trimestriels avec les chefs des départements. Le Secrétariat prévoit un budget équilibré en 2024.*
- Les membres du Conseil d'administration demandent des clarifications au sujet des impacts potentiels de l'utilisation du fonds de réserve pour absorber le déficit, ainsi qu'un examen rigoureux de la politique sur les réserves, en gardant à l'esprit qu'une approche appropriée de l'utilisation des réserves signifie qu'elle est destinée à des déficits totalement imprévus et temporaires, et non à d'autres utilisations (qui peuvent avoir tendance à persister, comme le financement par certaines sources, l'augmentation des prix et des salaires, etc.). *Le Secrétariat confirme la nécessité d'un examen de la politique sur les réserves par le Comité des Finances et qu'elle est utilisée à cette fin. Les membres du Conseil d'administration se demandent également si la préparation du budget 2023 avait été suffisamment prudente, à la lumière des enseignements tirés de 2022, de l'existence d'une forte inflation cette année-là et de l'absence de certitude totale concernant toutes les sources de financement incluses dans les revenus et ont insisté sur la nécessité de tirer des enseignements.*
- Les représentants des pays soutenant la mise en œuvre se disent inquiets de la part de financement disproportionnée qu'ils fournissent par rapport aux autres parties prenantes et appellent à une évaluation afin d'établir si ce point nécessiterait une révision ou non,

- compte tenu de la part réduite des contributions provenant des entreprises. Le Secrétariat indique qu'il a fait valoir auprès du collège des entreprises la nécessité d'une hausse des cotisations pour rééquilibrer les contributions et qu'il a obtenu une part plus élevée provenant des fondations, conformément à sa stratégie de mobilisation de fonds.
- Les membres du Conseil d'administration demandent au Secrétariat d'envisager un plan de contingence dans le cas où les fonds actuellement indiqués comme « attendus » plutôt que « très attendus » ne se matérialisaient pas et d'indiquer le niveau de probabilité que les fonds attendus soient reçus. Le Secrétariat explique plus en détail la différence entre ces catégories et donne des informations au Conseil d'administration au sujet de la mobilisation prévue de fonds supplémentaires visant à éviter le risque d'un déficit budgétaire à l'avenir. Sont comprises les mesures suivantes : cotisations supplémentaires de la part des entreprises ; augmentation soutenue des contributions des pays mettant en œuvre l'ITIE ; et hausses des contributions des pays soutenant l'ITIE, compte tenu de l'inflation. Deux autres propositions de projets sont en cours d'élaboration, tout en veillant à ce que les contributions aux projets ne représentent pas plus de 50 % du budget.
 - Le Secrétariat indique également que des mises à jour sur les revenus perçus et attendus seront présentées en avril 2023 au Conseil d'administration par le biais du Comité des Finances. Une ventilation du budget pour la Conférence mondiale le sera aussi. Il salue le soutien des membres du Conseil d'administration en faveur de ses efforts en termes de mobilisation de fonds.

La présidente du Comité des Finances conclut que ce dernier recommande au Conseil d'administration d'approuver le budget 2023. Après une longue discussion et d'autres consultations pendant la pause, le projet de budget est approuvé avec les réserves suivantes :

- Dans les rapports trimestriels qu'il soumet au Comité des Finances, le Secrétariat inclura des prévisions plus précises et plus détaillées des revenus et des dépenses (de base et pour les projets) correspondant au trimestre suivant.
- Le Secrétariat fournira une mise à jour au Comité des Finances sur les fonds obtenus et attendus à la fin du 1^{er} trimestre de 2023, y compris tous les revenus facturés aux entreprises soutenant l'ITIE et aux pays de mise en œuvre. Le Secrétariat redoublera d'efforts en vue d'obtenir le montant total de la contribution minimale convenue par le Conseil d'administration que doivent verser les pays mettant en œuvre l'ITIE.
- Le Secrétariat présentera une ventilation comparant les coûts fixes et les coûts variables pour identifier les économies qu'il est possible de réaliser dans les coûts non liés à des projets. Le Secrétariat mettra en œuvre une planification adaptative pour calibrer les dépenses discrétionnaires liées au soutien à la mise en œuvre, à la Validation et aux réunions des comités et du Conseil d'administration, conformément aux revenus réalisés.
- Il n'y aura pas de nouvelles dépenses discrétionnaires importantes sans l'approbation du Comité des Finances.
- Le Secrétariat examinera la politique sur les réserves afin que le Comité des Finances s'assure qu'elle sert bien les objectifs prévus.
- Les processus de suivi des réunions du Comité des Finances seront renforcés, avec une fréquence accrue de ces réunions.

Actions à prendre :

- Le Secrétariat publiera son plan de travail et son budget de 2023.

- Le Secrétariat assurera un suivi rapproché des coûts et mettra en œuvre des mesures adéquates de réduction des coûts pour minimiser le déficit prévu en 2023.
- Le Secrétariat fournira dans ses rapports trimestriels au Comité des Finances des prévisions plus précises et détaillées des revenus et des dépenses (de base et pour les projets) pour le trimestre suivant.
- Le Secrétariat fournira une mise à jour au Comité des Finances sur le financement garanti et prévu à la fin du premier trimestre, y compris tous les revenus facturés aux entreprises de soutien et aux pays de mise en œuvre.
- Le Secrétariat fera rapport de la répartition des coûts fixes par rapport aux coûts variables afin d'identifier les économies réalisées sur les coûts non liés aux projets.
- Le Secrétariat demandera l'approbation du Comité des Finances pour toute nouvelle dépense discrétionnaire importante.
- Le Comité des Finances tiendra des réunions plus fréquentes avec un suivi supplémentaire des dépenses du Secrétariat.
- Le Secrétariat examinera sa politique sur les réserves.

55-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Document du Conseil d'administration 55-7-A – Audit du compte de gestion international de l'ITIE – pour décision

Le président du Comité de Gouvernance et de Supervision, Oleksiy ORLOVSKY, présente le document sur l'audit indépendant, notant que l'auditeur du Secrétariat international l'a soumis lors de la réunion du Comité des Finances tenue le 7 février 2023 et de celle du Comité de Gouvernance et de Supervision, le 8 février 2023. Le projet de rapport d'audit indique que, selon l'opinion de l'auditeur : i) les états financiers respectent les exigences légales applicables et ii) les états financiers donnent une image fidèle de la position financière du Secrétariat international au 31 décembre 2022 ainsi que de la performance financière pour l'exercice, conformément à la loi comptable norvégienne ainsi qu'aux normes et pratiques comptables généralement acceptées en Norvège. Oleksiy ORLOVSKY note que les comptes attendent la signature des membres du Conseil d'administration, après quoi l'auditeur pourra publier un rapport d'auditeur propre en vue d'une diffusion plus étendue. Oleksiy ORLOVSKY convie l'auditeur à présenter les détails du rapport. L'auditeur confirme la présentation générale de M. ORLOVSKY.

Les membres du Conseil d'administration demandent s'il a été recommandé à l'auditeur d'améliorer la gestion financière du Secrétariat. L'auditeur explique que des recommandations ont été soumises en 2020 et en 2021, mais aucune en 2022. Les comptes ont été approuvés tels quels.

Document du Conseil d'administration 55-7-B – Plan d'évaluation des progrès des entreprises en vertu des Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE – pour information

Le président du Comité présente le document, rappelant au Conseil d'administration qu'en octobre 2021, le Secrétariat avait initialement été chargé de mener l'évaluation des progrès des

entreprises dans leur satisfaction aux attentes. Le Secrétariat présente le plan au Conseil d'administration et l'encourage à soumettre des commentaires.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les représentants de la société civile font part de leurs inquiétudes au sujet de la date de finalisation proposée pour les évaluations des entreprises, car celle-ci est ultérieure à l'échéance des nominations au Conseil d'administration. Ils soulignent que le document « Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE » stipule que les entreprises considèrent la conformité aux attentes à l'égard des entreprises « comme l'élément d'appréciation principal dans l'élection des candidats au Conseil d'administration de l'ITIE ». *Le Secrétariat indique que les résultats de l'évaluation seront communiqués au collège des entreprises dès qu'ils seront prêts, et ce préalablement à l'échéance des nominations au Conseil d'administration, et que le collège s'est engagé à examiner ces résultats dans ses délibérations avant de soumettre des propositions de candidats au Conseil d'administration.*
- Les représentants de la société civile recommandent également que les résultats de l'évaluation soient publiés. *Le Secrétariat confirme que les résultats seront publiés et accessibles au public après la réunion du Conseil d'administration en juin 2023.*

Document du Conseil d'administration 55-7-C – Amendement des Statuts de l'Association ITIE – pour discussion

Le président du Comité présente le document et rappelle au Conseil d'administration que le Comité de Gouvernance et de Supervision a réalisé un examen en deux étapes des révisions apportées aux statuts de l'association ITIE : 1) les modifications moins importantes apportées aux statuts ont été approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2022 ; 2) les modifications plus importantes à examiner avant l'Assemblée générale des membres de juin 2023 sont soumises à des fins de discussion lors la présente réunion du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les membres du Conseil d'administration expriment des préoccupations au sujet de l'amendement proposée dans la formulation de l'Article 2(2) sur l'Objectif de l'Association englobant « l'énergie et les industries extractives », car elle pourrait impliquer une expansion potentielle du mandat de l'ITIE.
- Les représentants de la société souhaitent que l'on clarifie les clauses portant sur la résiliation de l'adhésion des membres du Conseil d'administration : i) pourquoi la modification actuelle ne prévoit-elle pas la résiliation de l'adhésion d'un membre du Conseil d'administration par le collège que ce membre représente, en plus de la résiliation par le Conseil d'administration ? ; ii) il n'y a aucune formulation sur la résiliation de l'adhésion d'un représentant d'entreprise si l'entreprise qu'il représente cesse de soutenir l'ITIE.
- Les représentants de la société civile rappellent au Secrétariat leur engagement à inclure la description des mécanismes de vote et de leurs modalités dans les Statuts de l'Association ITIE ou dans le Manuel du Conseil d'administration, notant qu'elle n'apparaît dans aucun des projets actuels, et ils demandent au Conseil d'administration d'envisager de revoir cette question avant la Conférence mondiale en juin. Le Secrétariat s'est engagé à fournir des orientations explicatives à cette fin.

Les membres du Conseil d'administration conviennent également que des travaux

complémentaires sont requis sur l'Article 2(2) concernant l'objectif de l'association ITIE avant la conclusion des changements apportés aux Statuts de l'Association ITIE. La présidente prie le Comité de Gouvernance et de Supervision de poursuivre ses travaux sur le sujet et de présenter le document révisé au Conseil d'administration par voie de circulaire avant l'Assemblée générale en juin 2023.

Document du Conseil d'administration 55-7-D – Examen du Manuel du Conseil d'administration de l'ITIE – pour information

Le président du Comité indique que le Secrétariat, sous la supervision du Comité de Gouvernance et de Supervision, examine régulièrement le Manuel du Conseil d'administration pour s'assurer qu'il est à jour. Le Secrétariat recommande l'apport de révisions et de mises à jour mineures au Manuel, principalement pour qu'il corresponde à la pratique courante, notamment les changements précédemment apportés aux statuts de l'association, au code de conduite, à la politique de l'ITIE relative aux observateurs et à d'autres politiques et procédures. Il est rappelé aux membres du Conseil d'administration que le Manuel du Conseil d'administration est tenu à jour par le Secrétariat et qu'en soi, il n'introduit pas de politique supplémentaire, mais qu'il explique simplement les pratiques courantes. En conséquence, les changements apportés au Manuel sont présentés dans le document « Pour information », mais le Comité de Gouvernance et de Supervision les a examinés et les a acceptés. Le Conseil d'administration n'émet aucun commentaire.

Présentation du Conseil d'administration 55-7-E – Autoévaluation des performances du Conseil d'administration – pour information

Le président du Comité présente le document sur l'autoévaluation du Conseil d'administration pour information, rappelant à ce dernier qu'il a convenu d'effectuer des autoévaluations régulières sous la supervision du Comité de Gouvernance et de Supervision. Il rappelle au Conseil d'administration que sa dernière autoévaluation remonte à fin 2020. Comme le savent les membres du Conseil d'administration, cela fait depuis décembre 2022 qu'on leur demande réaliser l'autoévaluation. Au vu du faible taux de réponse, l'enquête est restée ouverte, et il a été demandé maintes fois aux membres du Conseil d'administration d'effectuer cette autoévaluation. Oleksiy ORLOVSKY se dit inquiet de ce faible taux de réponse à l'autoévaluation et invite le Secrétariat à présenter les données extraites du nombre limité de réponses. Le Secrétariat présente les résultats de l'autoévaluation, conviant le Conseil d'administration à indiquer si cette autoévaluation demeure le meilleur outil pour solliciter ce type de retours.

Le président convient que l'autoévaluation n'est pas représentative des opinions du Conseil d'administration au sujet de sa performance, compte tenu du faible taux de réponse. Les membres du Conseil d'administration discutent des difficultés rencontrées dans la soumission de retours par le biais d'enquêtes et recommandent que le Comité envisage désormais une approche différente pour mesurer les performances du Conseil d'administration. Le Secrétariat accepte de produire un document révisé avec une analyse des données existantes et des options concernant d'autres formes d'évaluation.

Actions à prendre :

- Le Secrétariat publiera les comptes annuels de 2022.
- Le Comité de Gouvernance et de Supervision présentera un « Objectif » révisé dans le cadre de ses changements recommandés aux Statuts de l'Association.

- Le Secrétariat produira un document actualisé sur les résultats de l'enquête du Conseil d'administration et les options pour les commentaires du Conseil d'administration.

55-8 Le point sur la Conférence mondiale de 2023

La présidente invite Joanne JONES du Secrétariat et la membre du Conseil d'administration Awa-Marie COLL-SECK, qui représente le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE au Conseil d'administration, à présenter un état des lieux sur les préparatifs du Conseil d'administration en vue de la Conférence mondiale de 2023. En tant que représentante du gouvernement hôte de la Conférence, Madame COLL-SECK se réjouit de la visite du Conseil d'administration de l'ITIE et des parties prenantes au Sénégal en juin 2023 et informe le Conseil d'administration sur le travail actuellement réalisé en vue de la rencontre. Le Secrétariat fait part de sa reconnaissance vis-à-vis de Madame COLL-SECK et du gouvernement du Sénégal pour leur appui dans les préparatifs et présente le site Internet et le logo de la Conférence. D'autres détails sont présentés sur les travaux et le calendrier avant la Conférence mondiale à Dakar.

Les membres du Conseil d'administration sollicitent des retours sur la planification des rencontres dirigées par les partenaires et le coût associé à ces rencontres pour certaines organisations de la société civile.

Actions à prendre :

- Le Secrétariat examinera les coûts et les opportunités de parrainage pour les événements dirigés par des partenaires.

Annexe A – Liste des actions de la 55^e réunion du Conseil d'administration

55-2-A	Le Secrétariat présentera au Conseil d'administration les progrès réalisés en matière de divulgations systématiques dans les pays de mise en œuvre.
55-2-A	Le Secrétariat diffusera la note d'orientation sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.
55-2-A	Le Secrétariat effectuera une analyse agrégée de la performance des pays de l'ITIE par région dans le prochain Rapport d'avancement de la mise en œuvre.
55-2-B	Le Secrétariat fournira une mise à jour sur les efforts de sensibilisation auprès des entreprises du secteur des énergies renouvelables dans la prochaine version du rapport d'avancement de la sensibilisation.
55-4	La présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements de Trinité-et-Tobago et de la République du Congo.
55-4	Le Secrétariat publiera les décisions du Conseil d'administration concernant Trinité-et-Tobago et la République du Congo.
55-4	Le Comité de Validation conviendra d'une recommandation au Conseil d'administration sur la Validation de la Norvège pour décision par voie de Circulaire.
55-4	Le Secrétariat envisagera de présenter une mise à jour au Conseil d'administration concernant l'impact de la décision de la CJUE ainsi que l'impact lié à la confidentialité des données sur les efforts des gouvernements dans l'élaboration de registres publics des bénéficiaires effectifs.
55-5-A	La présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement de l'Argentine.
55-5-A	Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la demande de mise en œuvre adaptée de l'Argentine.
55-5-C	Le Secrétariat proposera une réunion virtuelle supplémentaire afin que les membres du Conseil d'administration conviennent des améliorations en suspens à la Norme.
55-5	Le Secrétariat établira une approche pour évaluer les pays faisant face à des conflits, avec des recommandations actualisées.
55-5	Le Comité de Mise en œuvre examinera le cas du Guyana et recommandera au Conseil d'administration une réponse par voie de circulaire.
55-6-B	Le Secrétariat publiera son plan de travail de 2023.
55-6-B	Le Secrétariat assurera un suivi rapproché des coûts et mettra en œuvre des mesures adéquates de réduction des coûts pour minimiser le déficit prévu en 2023.
55-6-B	Le Secrétariat fournira dans ses rapports trimestriels au Comité des Finances des prévisions plus précises et détaillées des revenus et des dépenses (de base et pour les projets) pour le trimestre suivant.
55-6-B	Le Secrétariat fournira une mise à jour au Comité des Finances sur le financement garanti et prévu à la fin du premier trimestre, y compris tous les revenus facturés aux entreprises de soutien et aux pays de mise en œuvre.
55-6-B	Le Secrétariat fera rapport de la répartition des coûts fixes par rapport aux coûts variables afin d'identifier les économies réalisées sur les coûts non liés aux projets.
55-6-B	Le Secrétariat demandera l'approbation du Comité des Finances pour toute nouvelle dépense discrétionnaire importante.
55-6-B	Le Comité des Finances tiendra des réunions plus fréquentes avec un suivi supplémentaire des dépenses du Secrétariat.
55-6-C	Le Secrétariat examinera sa politique sur les réserves.
55-7-A	Le Secrétariat publiera les comptes annuels de 2022.
55-7-C	Le Comité de Gouvernance et de Supervision présentera un « Objectif » révisé dans le cadre de ses changements recommandés aux Statuts de l'Association.

55-7-C	Le Secrétariat produira un document actualisé sur les résultats de l'enquête du Conseil d'administration et les options pour les commentaires du Conseil d'administration.
55-8	Le Secrétariat recherchera des opportunités de parrainage pour les événements parallèles.

Annexe B – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays

Décision du Conseil d'administration au sujet de Trinité-et-Tobago

Trinité-et-Tobago a atteint un score global élevé (89 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration félicite Trinité-et-Tobago pour son utilisation de l'ITIE au cours des trois dernières années dans le traitement des sujets du débat public et l'amélioration de la qualité des activités de plaidoyer du Groupe multipartite relatifs à la gouvernance des ressources naturelles. Le score très élevé relativement à la composante des résultats et de l'impact (96,5 points) témoigne des efforts déployés par Trinité-et-Tobago pour s'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE contribue au débat public et à la formulation de politiques liées au secteur extractif. En particulier, la pertinence de son contenu adapté à un public étendu et l'utilisation d'images, de graphiques et de métaphores pour communiquer les messages clés sont considérées comme des pratiques d'excellence en termes de diffusion des données ITIE et de sensibilisation à l'ITIE. La couverture des développements récents dans le secteur extractif dans la déclaration ITIE de Trinité-et-Tobago a contribué à sa pertinence pour le débat public. L'ITIE Trinité-et-Tobago a publié des notes de politique et des recommandations à l'intention des responsables politiques afin que ceux-ci soutiennent des changements dans la législation clé qui régit le secteur extractif. Deux points et demi de plus ont été attribués à Trinité-et-Tobago pour les indicateurs d'efficacité et de viabilité dans le cadre des efforts du pays visant à s'assurer que les divulgations ITIE sont pertinentes, ainsi que pour les progrès qu'il a accomplis relativement aux divulgations systématiques, ses initiatives de renforcement de la participation de la société civile au processus de budgétisation, son utilisation des données et les changements qu'il a ensuite apportés aux pratiques de gouvernance des industries extractives.

Trinité-et-Tobago a obtenu un score élevé (90 points) relativement à l'engagement des parties prenantes, compte tenu de l'appui global solide du ministère de l'Énergie et des Industries énergétiques au processus ITIE. Toutefois, un engagement de haut niveau plus marqué est requis pour surmonter certains des obstacles à la déclaration ITIE et aux divulgations des données ITIE qui ont entraîné des retards et des écarts, malgré les efforts et les campagnes de plaidoyer de l'ITIE Trinité-et-Tobago. Le Conseil d'administration note que le gouvernement a fourni des ressources techniques et financières en soutien au processus ITIE, y compris dans les activités de sensibilisation et

de plaider dans la région des Caraïbes. L'engagement et la participation des entreprises demeurent importants et la société civile participe au processus ITIE et exprime clairement ses préoccupations et les problèmes qu'elle rencontre. L'expansion du Groupe multipartite pour inclure la représentation d'entreprises minières privées au travers d'un observateur permanent a contribué à assurer que les opinions du secteur minier sont prises en compte dans le processus ITIE pour soutenir le pilotage par l'ITIE Trinité-et-Tobago de la couverture du secteur minier limité dans le pays, soulignant les défis existants en matière de transparence du secteur, malgré sa faible contribution aux recettes publiques. Trinité-et-Tobago est saluée pour avoir établi un équilibre hommes-femmes au sein de son Groupe multipartite.

Trinité-et-Tobago a obtenu un score modéré (80 points) relativement à la composante de la transparence. Le Conseil d'administration félicite Trinité-et-Tobago pour avoir considérablement amélioré les divulgations liées aux octrois de licences et au registre des licences, en particulier dans les secteurs pétrolier et gazier. L'ITIE Trinité-et-Tobago a joué un rôle majeur en veillant à ce que les données systématiquement divulguées sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Industries énergétiques restent à jour. Les aspects environnementaux dans les secteurs pétrolier et gazier sont abordés dans la déclaration ITIE et au travers de l'engagement des OSC, avec diverses innovations telles qu'un projet pilote couvrant les divulgations des émissions par l'entreprise d'État du pays dans le secteur du gaz naturel. Les résultats de Trinité-et-Tobago en matière de ponctualité des divulgations ITIE ont baissé, avec des retards répétés dans le recrutement de l'Administrateur Indépendant et dans la collecte de données. Malgré les contraintes strictes en termes de confidentialité dans la publication des contrats pétroliers et gaziers, qui empêchent les citoyens de comprendre clairement si le pays bénéficie d'accords équitables dans la vente de son gaz naturel sur un marché de prospection pétrolière et gazière compétitif, le Conseil d'administration salue l'ITIE Trinité-et-Tobago pour avoir pris des mesures significatives en vue de clarifier le processus de commercialisation du gaz naturel trinitadien. L'ITIE Trinité-et-Tobago a plaidé vigoureusement pour une publication régulière des données ITIE sur les sites Internet du gouvernement. Elle a également pris l'initiative de divulguer sur son propre site Internet des informations concernant la propriété effective – la première dans la région Amérique latine et Caraïbes à présenter de telles divulgations. En s'appuyant sur le projet pilote de longue date de l'ITIE Trinité-et-Tobago dans le secteur minier, il est possible de tirer davantage parti du processus ITIE en vue d'améliorer la gouvernance du secteur en renforçant son diagnostic du secteur et en établissant un forum de débat multipartite.

*Le Conseil d'administration a établi que Trinité-et-Tobago aura jusqu'à la prochaine Validation, dont le démarrage est prévu le **1^{er} avril 2026**, pour prendre des actions correctives liées au registre des licences (Exigence 2.3), aux contrats (Exigence 2.4), à la propriété effective (Exigence 2.5), aux données sur la production (Exigence 3.2), aux revenus en nature (Exigence 4.2), à la ponctualité des données (Exigence 4.8) et à la fiabilité des données (Exigence 4.9). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, si le pays n'accomplit pas de progrès en matière de transparence lors de la prochaine Validation, il s'exposera à une suspension temporaire. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de Trinité-et-Tobago pourra demander une prorogation de ce délai ou que la Validation démarre plus tôt que prévu. L'intégralité de la décision du Conseil*

d'administration est disponible [ici](#).

Décision du Conseil d'administration sur la République du Congo

La République du Congo a obtenu un score global modéré (70,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

S'agissant des résultats et de l'impact, la République du Congo a atteint un score modéré (74,5 points). Ce score témoigne de la mise à profit par la République du Congo de sa mise en œuvre de l'ITIE pour générer un débat et soutenir des réformes – par exemple, dans la divulgation des contrats et des dépenses quasi budgétaires –, malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Le Conseil d'administration salue la République du Congo pour l'utilisation innovante de ses Divulgations ITIE, y compris dans un rapport thématique sur la modélisation financière de projets pétroliers clés et sur l'analyse des ventes et des coûts dans le secteur pétrolier, et il encourage les parties prenantes à s'approprier et à utiliser ce travail. L'ITIE Congo a donné suite aux recommandations et, en conséquence, elle a inclus d'anciennes dépenses quasi budgétaires dans le budget national et soumis des divulgations exemplaires des contrats miniers, pétroliers et gazières. L'ITIE Congo a la possibilité d'améliorer sa supervision des résultats et de l'impact de la mise en œuvre et de poursuivre ses activités de sensibilisation pour promouvoir une utilisation accrue des données extractives et stimuler le débat public sur les industries extractives. Le Conseil d'administration félicite les parties prenantes en République du Congo pour leurs efforts visant à améliorer l'accessibilité des données divulguées par le biais de l'ITIE ou dans les systèmes des entreprises et du gouvernement, notamment sur les contrats extractifs, les registres des licences et les états financiers audités de l'entreprise d'État. 2,5 points supplémentaires ont été octroyés à la République du Congo pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration salue la République du Congo pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'améliorer les divulgations dans les secteurs minier, pétrolier et gazier en amont, y compris ses efforts lors du processus de Validation, ce qui a débouché sur un score modéré (81 points) relativement à la composante de la transparence. Outre ses divulgations déjà détaillées sur les ventes en nature, la République du Congo, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, a réformé ses systèmes gouvernementaux et utilisé la déclaration ITIE pour que le public puisse accéder à de nouvelles informations sur les dépenses quasi budgétaires, les accords de troc et les registres des licences et des contrats. Le Conseil d'administration félicite également le pays pour avoir amélioré la qualité et la ponctualité des divulgations de son entreprise d'État, la SNPC. Les cadastres minier et pétrolier ont tous deux été lancés depuis la dernière Validation. Toutefois, de nouveaux aspects de la Norme ITIE 2019, dont ceux portant sur la déclaration par projet et sur la propriété effective, n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre, malgré les efforts évidents qui ont été déployés. L'ITIE Congo a réalisé des progrès majeurs dans la clarification d'un certain nombre d'aspects de la gestion des revenus pétroliers non

transférés sur l'unique compte du Trésor public, y compris les remboursements de prêts garantis par du pétrole et les travaux d'infrastructures financés par la Chine, des négociants en matières premières et ENI. Tous les paiements déduits de la part de production de l'État sont désormais inclus dans le budget national et les transactions entre l'État et la raffinerie nationale CORAF font désormais l'objet d'une plus grande transparence vis-à-vis du public. Ces développements récents offrent la possibilité de mener un diagnostic des pratiques actuelles et passées – par exemple, en comparant ces accords avec des accords conventionnels ou en examinant ces accords garantis par des matières premières dans le cadre d'une étude indépendante. Le Conseil d'administration salue l'ITIE Congo pour avoir étendu la couverture de l'ITIE en y incluant le secteur forestier, afin de répondre à la demande publique de données crédibles sur ce secteur croissant. L'ITIE a également la possibilité de couvrir davantage d'aspects présentant un intérêt public croissant, tels que l'impact environnemental du secteur extractif, la taxe maritime et le contenu local dans les industries extractives. Le Conseil d'administration encourage la République du Congo à étendre encore son utilisation des divulgations de données ITIE pour renforcer la transparence des octrois de droits miniers et la gestion des dépenses sociales et environnementales. La République du Congo devra poursuivre et systématiser ses efforts en vue d'améliorer la transparence des remboursements de prêts et des transferts à la CORAF, ainsi que la gestion du compte séquestre lié à l'accord avec la Chine. De plus, le Conseil d'administration observe avec inquiétude les récentes allégations dans les médias concernant des irrégularités dans les ventes de pétrole brut par la SNPC à l'entreprise Orion Oil et appelle l'ITIE République du Congo à discuter de cette affaire afin de divulguer des informations pertinentes qui pourraient améliorer la transparence dans le commerce des matières premières par l'État – par exemple, des informations sur le processus de sélection des acheteurs. L'introduction de systèmes de déclaration et de certification des données en ligne aidera la République du Congo à accroître la fiabilité des données financières déclarées dans le cadre de l'ITIE et à améliorer encore la ponctualité des divulgations de données ITIE.

En ce qui concerne l'engagement des parties prenantes, la République du Congo a atteint un score assez faible (56,5 points). La pandémie de COVID-19 et les contraintes dans la disponibilité des hauts fonctionnaires ont limité les activités du Groupe multipartite. Cet affaiblissement de l'engagement du gouvernement a entraîné des difficultés dans la supervision de la mise en œuvre par le Groupe multipartite ainsi que certains écarts dans les divulgations. Les entreprises extractives privées, en particulier celles du secteur pétrolier, ont limité leur engagement dans la soumission de données pour les Rapports ITIE et la délégation de la participation aux rencontres de l'ITIE, au détriment de leur participation à d'autres aspects de la mise en œuvre et au débat public. Le collège de la société civile a continué d'être un moteur clé de la mise en œuvre au cours de cette période et il a utilisé son engagement dans l'ITIE pour soutenir l'avancement de la transparence. Bien que le contexte général de l'espace civique demeure difficile, l'ITIE a pris des actions pour protéger et améliorer l'espace civique relativement au processus ITIE et aucune violation du Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile n'a été signalée depuis la dernière Validation. Le Conseil d'administration soutient ces efforts et appelle toutes les parties prenantes à maintenir un niveau élevé d'engagement dans l'ITIE, notamment en participant au débat public dans le pays sur la gouvernance des ressources naturelles.

*Le Conseil d'administration a établi que la République du Congo aura jusqu'à la prochaine Validation, dont le démarrage est prévu le **1^{er} avril 2025**, pour prendre les actions correctives concernant l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement de l'industrie (Exigence 1.2), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), la supervision exercée par le Groupe multipartite (Exigence 1.4), le plan de travail (Exigence 1.5), les octrois de contrats et de licences (Exigence 2.2), la propriété effective (Exigence 2.5), les accords de troc (Exigence 4.3), les paiements directs infranationaux (Exigence 4.6), la désagrégation (Exigence 4.7), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1) et l'examen des résultats et de l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès en matière de participation des parties prenantes, d'examen des résultats et de l'impact ou de transparence, il s'exposera à une suspension temporaire. En conformité avec la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'ITIE République du Congo pourra demander une prorogation de ce délai ou que la Validation démarre plus tôt que prévu. L'intégralité de la décision du Conseil d'administration est disponible [ici](#).*

Annexe B – Liste des participants

Liste des participants – 55^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Noir = confirmé

Gris = absent

Présidente

La très honorable Helen CLARK

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

Mme Viktoriia GNATOVSKA, directrice de la Direction de la formulation de politiques efficaces dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, ministère de l'Énergie, Ukraine
Suppl. : À confirmer

Mme Awa Marie COLL-SECK, ministre d'État, Sénégal
Suppl. : M. Samou SIDIBE, coordonnateur national, Mali

M. Sampe L. PURBA, conseiller en économie des ressources naturelles auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, Indonésie
Suppl. : Mme Cielo MAGNO, sous-secrétaire, ministère des Finances, Philippines

M. Ian Chitumba MWIINGA, coordonnateur national, secrétariat de l'ITIE Zambie, Zambie
Suppl. : Mme Frances ALGHALI, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, coordonnatrice nationale de l'ITIE, ministère des Finances, Cameroun
Suppl. : M. Florent Michel OKOKO, coordonnateur national, secrétariat de l'ITIE, République du Congo

M. Sherwin LONG, coordonnateur national, secrétariat de l'ITIE Trinité-et-Tobago
Suppl. : Mme Fernanda ÁVILA, secrétaire du service des Mines, ministère du Développement productif, Argentine

Pays soutenant l'ITIE

M. Rinaldo JEANTY, directeur général et inspecteur en chef des explosifs, secteur des terres et des minéraux, Ressources naturelles, Canada
Suppl. : M. Carl WATSON, directeur, Bureau de l'analyse politique et de la diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État américain, États-Unis

M. François GAVE, représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France
Suppl. : M. Jürg VOLLENWEIDER, directeur adjoint, division Soutien macroéconomique, Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), Suisse

Mme Christine DETAILLE, responsable de l'unité Développement transitionnel et gouvernance, ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au

développement, Belgique

Suppl. : **Mme Melissa SÄILÄ**, directrice de programme, service Imposition pour l'action en faveur du développement, Unité pour le financement du développement et la coopération avec le secteur privé, ministère des Affaires étrangères, Finlande

Organisations de la société civile

M. César GAMBOA, directeur exécutif, Derecho, Ambiente y Recursos naturales (DAR), Pérou

Suppl. : **M. Óscar PINEDA**, chercheur principal, Projet sur l'organisation, le développement, l'éducation et la recherche (PODER), Mexique

M. Brice MACKOSSO, secrétaire permanent, Commission Justice et Paix, République du Congo

Suppl. : **M. Mtwalo MSONI**, conseiller en fiscalité mondiale, ActionAid Nigeria

Mme Diana EL KAISSEY, directrice de programme, International Republican Institute (IRI), Liban

Suppl. : À confirmer

M. Oleksiy ORLOVSKY, directeur de programme, Fondation Renaissance internationale, Ukraine

Suppl. : **Mme Mariya LOBACHEVA**, directrice exécutive, Echo – association publique, Kazakhstan

M. Dani KAUFMANN, président émérite, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Suppl. : **M. Simon TAYLOR**, co-fondateur et directeur, Global Witness

Entreprises, investisseurs inclus

M. James NICHOLSON, directeur de la responsabilité d'entreprise, Trafigura Group

Suppl. : À confirmer

M. Matt GOBUSH, conseiller principal pour les Affaires publiques et gouvernementales, Exxon Mobil Corporation

Suppl. : **M. Mike ANDERSON**, vice-président directeur, Durabilité et Affaires extérieures, Kosmos Energy

M. Erik NÜRNBERG, conseiller principal en politiques juridiques, Equinor

Suppl. : **Mme Nathalie MOGNETTI**, vice-présidente directrice, Fiscalité, Total

M. James ENSOR, directeur exécutif, fondation BHP Billiton Foundation

Suppl. : **M. Nick COTTS**, vice-président, Durabilité et Relations extérieures, Newmont Mining

M. Alan McLEAN, vice-président directeur de la Structure fiscale et des Affaires, Shell International Limited

Suppl. : **Mme Ivanka MAMIC**, vice-présidente directrice, Durabilité, BP

M. Lawrence DECHAMBENOIT, responsable mondial des affaires extérieures, Rio Tinto

Suppl. : **M. Richard MORGAN**, responsable des relations avec le gouvernement, Anglo American

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Mark ROBINSON, directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

Observateurs

Mme Gabriela AGUILAR, vice-présidente pour l'Amérique latine, Exceleerate Energy, Argentine

M. Ibrahima BALDÉ, responsable de la Communication et des Relations publiques, ITIE Sénégal

M. Joe BARDWELL, responsable de campagnes, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Royaume-Uni

M. Jan BOLLMANN, conseiller subalterne, Extractives for Development, GIZ, Allemagne

M. Jelle BEZEMER, coordonnateur national de l'ITIE, Pays-Bas

Mme María Cecilia Álvarez BOLLEA, spécialiste en modernisation de l'État, Banque interaméricaine de développement (BID), Argentine

M. Gustavo CANELOS, directeur pays adjoint, Fondation panaméricaine de développement (PDAF), Équateur

Mme Alejandra CARDONA, directrice exécutive, Chambre des mines, Argentine

Mme Hannah CLAYTON, directrice de la transition équitable, BP

M. Roberto DE MICHELE, chef de division, Modernisation de l'État, Banque interaméricaine de développement (BID)

M. Emmanuel DELAUNE, directeur, Information et Transparence des Activités minières (FMGL), champion ITIE, Équateur

Mme Sita DJELANTIK, conseillère principale en politique, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

M. Sebastian DELGUI, responsable des Affaires d'entreprise et de la Communauté pour l'Amérique latine, Fortescue Metals Group Ltd. (FMGL), Argentine

Mme Sophie DONSZELMANN, responsable principale de programme, The International Council on Mining and Metals Limited, ICMM

Mme Ellen DUNBAR, analyste des politiques, Ressources naturelles et gouvernance, Bureau du Développement économique, Affaires mondiales, Canada

Mme Paula ELLINGER, directrice, Action climatique, Fundación Avina, Argentine

M. Mustapha FALL, conseiller juridique, ITIE Sénégal

M. Esteban FULLIN, secrétaire exécutif, Groupe d'action financière Amérique latine (GAFILAT), Argentine

M. Vincent HANAPPIER, experts juridique principal, Division E&P, TOTAL

M. Mark HUNTING, conseiller en gestion, Concurrence et Conformité réglementaire, BP

Mme Nina INAMAHORO, directrice des opérations, Énergie et Secteur extractif, Banque mondiale

M. Edwin IKHUORIA, directeur exécutif, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Naomi Anne JOHNSON, responsable des pratiques, Banque mondiale

M. Jean-Jacques KAYEMBE, coordonnateur national, ITIE, République démocratique du Congo

M. Yannic KIEWITT, directeur principal des politiques pour les matières premières, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Allemagne

M. Marcelo KLOSTER, représentant pour l'Amérique latine, The Green Hydrogen Organisation, Argentine

M. Jeffrey KRILLA, vice-président de la Politique publique mondiale et des Affaires

gouvernementales, Kosmos Energy

Mme Valeria LLERENA, experte technique spécialisée dans la transparence des industries extractives, Fondation panaméricaine de développement (PADF), Équateur

Mme Aroa DE LA FUENTE LÓPEZ, coordonnatrice régionale, secrétariat de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Amérique latine

M. Thomas MASBOU, responsable des politiques, Gouvernance du secteur extractif, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

M. Gustavo MEJÍA-RICART, directeur, Relations internationales, ministère de l'Énergie et des Mines, coordonnateur national de l'ITIE, République dominicaine

Mme Aubrey MENARD, conseillère principale en politique, Transparence du secteur extractif, Oxfam America

M. Prem MISIR, coordonnateur national de l'ITIE, Guyana

Mme Valeria MOGLIA, responsable de la gouvernance d'entreprise, Naftas, Gas y Petróleo (YPF), Argentine

Mme Pamela MORALES, coordonnatrice nationale, Argentine

M. Christian MOUNZEO, troisième vice-président du Comité exécutif, Comité national de l'ITIE, République du Congo

M. Daniel MULÉ, responsable des politiques, Taxes et Transparence du secteur extractif, Oxfam America

Mme Cristina MUÑOZ, conseillère technique, Coopération régionale pour une gestion plus durable des ressources minérales dans les pays des Andes (MINSUS), Argentine

Mme Emily NICKERSON, conseillère principale en politique, Gouvernance des ressources naturelles (RNCAN), Canada

Mme Naadira OGEER, conseillère économique – Direction du Commerce, des Océans et des Ressources naturelles, Secrétariat du Commonwealth, Royaume-Uni

M. Rob PITMAN, directeur principal de la gouvernance, Natural Resource Governance Institute (NRGI), États-Unis

M. Sven Ulrich RENNERT, EGP

Mme Olivia REYNOLDS, vice-présidente de la Politique publique mondiale et des Affaires gouvernementales, Kosmos Energy

M. Christopher RICE, vice-président directeur, Fiscalité, Shell International Limited

Mme Haley RICE, consultante, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Lorena ROA, coordonnatrice nationale, Colombie

Mme Flavia RODÓN, secrétaire à l'Énergie, Argentine

Mme Sylvie ROUCART, responsable de la politique fiscale, Transparence et Fiscalité américaine, TOTAL

Mme Marina RUETE, coordonnatrice et conseillère juridique pour l'Amérique latine, Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), Argentine

Mme Louise RUSSELL-PRYWATA, directrice, Politique et Plaidoyer, Open Ownership, Royaume-Uni

Mme Jennifer SMITH, conseillère principale en politique et plaidoyer – Finances, Fiscalité et Commerce, Shell International

Mme Ege TEKINBAS, conseillère principale en politique, Égalité des genres, Institut international du développement durable (IISD), Canada

M. Genci TERPO, coordonnateur national de l'ITIE, Albanie

M. Gustavo E. VEGA, secrétaire exécutif adjoint, Groupe d'action financière Amérique latine (GAFILAT), Argentine

Mme Marie-Christine Schroeder-Van WAES, conseillère juridique principale en durabilité, Legal Services Corporate (LSC), Shell International

Secrétariat international de l'ITIE

M. Bady Mamadou BALDÉ, directeur exécutif adjoint

M. Emmanuel Aguilar BURGOA, responsable pays – Amérique latine et Caraïbes

Mme Lucia CIRIMELLO, responsable de programme – Opening Extractives

M. Espen FAUSKO-JOHANSEN, responsable des finances

M. Alex GORDY, directeur technique

Mme Gay ORDENES, directrice pour l'Asie et responsable de la lutte contre la corruption

M. Andrew IRVINE, directeur de l'engagement juridique et des entreprises

Mme Joanne JONES, directrice des communications

Mme Lydia KILPI, directrice, Divulgence et Engagement de la société civile

Mme Leah KROGSUND, responsable de bureau et appui au Conseil d'administration

M. Esteban MANTECA MELGAREJO, responsable pays – Amérique latine et Caraïbes

Mme Monica OSORIO, directrice administrative – Asie, Amérique latine et Caraïbes

M. Francisco PARIS, directeur – Amérique latine et Caraïbes